



A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S au capital de 4 000 000 €

N° SIRET : 822 015 442 00012 - APE 4531Z

R 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

AVOIR

L.C.R.

Magasinier :

du : 12/04/2024

Echéance le : 31/05/2024

RATEL Valérie

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4490044	0165285	CDE 1HQ88ANLN		Zone Expedition : 03			5164400

Designation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5164400 DU 12/04/2024 **							
Retour client sur facture initiale 4473155 (No accord : 341549) E:KIT ROULEMENT ROUE AM Motif Retour [R7] AUTRE MOTIF	1681957180 PN	-1,00	4	80,58	38,00	49,96	-49,96

INFORMATION :

Pour un meilleur traitement de vos litiges, nous vous demandons de faire vos réclamations dans la demi-journée qui suit la réception de vos colis.
Toute réclamation hors délai, ne sera pas prise en compte.

Total hors taxe		Montants T.V.A.		Total T.T.C
PI : -49,96		acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration		-59,95
MO : 0,00	-49,96	(4) 20,000		
DIV : 0,00		-49,96		
		-9,99		

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4490044	0165285	5164400
Echéance le :	31/05/2024	
12/04/2024		-59,95



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu, qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités au titre des sommes dues sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi (égal à 3 (trois) le taux d'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité des dites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 (quarante) euros pourra être appliquée à la retenue.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.